



MANDAT URE 2024-2028 PROCÈS-VERBAL N°2024-1

COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Réunion du : 28 décembre 2024

Présents : Gérard FAUBERT, Teed GASPARD, Jean-Pierre LINDOR, AGOUSSA Migill , Emmanuel HODEBOURG

Excusés : Bernadin BONIMONFOU, Ridge DABEEDIN

Invités : Alex MILOCK

Prochaines réunions :

**La CRTIS tiendra ses réunions au cours de la dernière semaine de chaque mois.
Une communication sera effectuée une dizaine de jours avant la date qui sera définitivement arrêtée.**

Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires.

Cette première réunion avait pour objectif :

- La présentation de la Commission et ses enjeux
- Sur la base du dernier PV, établir un état des lieux
- Etablir un plan d'action afin de réhabiliter les installations qui ne répondent plus aux conformités Fédérales.

PRESENTATION DE LA COMMISSION ET SES ENJEUX

La CRTIS est une entité essentielle au sein de la ligue de football de Guyane. Elle a pour mission principale d'accompagner les collectivités et les acteurs locaux dans la création, la réhabilitation et le contrôle des infrastructures sportives, en particulier des terrains de football.

La CRTIS doit garantir des infrastructures de qualité qui répondent aux normes en vigueur, tout en favorisant le développement et la pratique du football dans des conditions optimales.

1 ; Accompagnement des collectivités locales :

- Conseiller dans la **conception et la réalisation** des projets d'aménagement de terrains et d'infrastructures sportives.
- Proposer des solutions techniques et des modèles d'infrastructures adaptées aux besoins locaux et au climat guyanais.
- Faciliter l'obtention de subventions ou de financements pour les projets.

2. Réhabilitation des installations existantes :

- Identifier les infrastructures nécessitant une remise à niveau.
- Développer des projets pour moderniser les installations vétustes ou non conformes.
- Intégrer des normes environnementales et de durabilité dans les réhabilitations.

3. Contrôle et certification des installations :

- Veiller à ce que les terrains répondent aux **normes de la Fédération Française de Football (FFF)**.
- Contrôler la sécurité des installations pour les joueurs et les spectateurs.
- Valider la conformité des terrains pour les compétitions officielles.

ETAT DES LIEUX

La CRTIS constate que 31 installations doivent être contrôlées avant le 31 Décembre 2025

La CRTIS constate la vétusté de son matériel, elle prévoit un inventaire afin d'informer le comité directeur de ses besoins.

La CRTIS déplore le manque de communication entre sa commission et les collectivités (planification, financement, conception...)

PLAN D'ACTION

Considérant les nombreux terrains indisponibles,

Considérant les intempéries ainsi que les incertitudes climatiques,

La commission décide de contrôler en priorité les installations de Rémire-Montjoly durant les mois de Janvier et Février

La commission demande au Comité Directeur d'informer la commune de Remire-Montjoly ainsi que la CTG du contrôle de leur installation

La commission demande au Comité directeur d'organiser une réunion avec les propriétaires afin d'organiser au mieux les contrôles des installations.

Mot de conclusion :

L'équipe de la CRTIS est amenée à se développer car nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés qui souhaitent et aspirent au développement du football guyanais des tous petits comme de nos différentes sélections.

Secrétaire de séance
Teed GASPARD

Président de Séance
Gérard Faubert